

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 08 SEPTEMBRE 2022

Convocations adressées le : Vendredi 02 septembre 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 06
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 02
Nombre de pouvoirs attribués : 03
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christophe BOULANGER;
Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian GATARD; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Pascale DEVALLEE; Nathalie SAVATON.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Wilfried SCHWARTZ pour Michel GILLOT; Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS; Alain BENARD pour Emmanuel FRANCOIS.

Absents excusés :

Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX; Sébastien CLEMENT;
Cédric DE OLIVEIRA; Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS; Brigitte PINEAU;
Laurent RAYMOND; Régis SALIC.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

**CS 22/09/03 - TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTION RELATIVE AU
TRANSPORT D'ELEVES DE COMPETENCE REGIONALE SUR LE RESEAU FIL
BLEU**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Des élèves utilisent à la fois les transports de la compétence du Conseil régional Centre Val de Loire et ceux du réseau Fil Bleu pour se rendre à leur établissement scolaire. Il s'agit d'élèves :

- demi-pensionnaires pour des déplacements quotidiens, qui se verront délivrer un abonnement Fil Bleu « Pass 11-18 » à 23€ pour l'année scolaire 2022-2023,
- internes pour des déplacements hebdomadaires, qui se verront délivrer l'équivalent de 7 cartes à 10 voyages au prix d'1,40€ par trajet.

Ainsi, il convient d'établir une convention entre le Syndicat des Mobilités de Touraine, la Région, et Keolis Tours pour la prochaine rentrée scolaire.

Cette convention répond à deux objectifs :

1/ déterminer les modalités de délivrance des titres urbains par Keolis Tours pour permettre aux élèves résidant hors du périmètre du Syndicat des Mobilités de Touraine d'utiliser les bus et tramway Fil Bleu,

2/ fixer les modalités de remboursement par la Région à Keolis des abonnements « Pass 11-18 » et cartes à voyages délivrés aux bénéficiaires.

La convention soumise à l'approbation du Comité est valable pour 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2025. Si les tarifs Fil Bleu concernés venaient à être modifiés, un avenant à la convention devra être établi.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** la convention relative au transport d'élèves de compétence régionale sur le réseau Fil Bleu ;

– **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention précitée et tout acte afférent à sa mise en œuvre.

Le Comité adopte avec une abstention de Franck MAZET.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN

